

Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles

FNAS INFOS

n° 40

Octobre 2011



*Les grands
ne sont
grands
que parce que
nous sommes
à genoux :
levons-nous !*

Jim Larkin

■ Recentrage

■ Compte rendu de
l'Assemblée générale
du 20 juin 2011

■ Retour sur les journées
d'étude d'Avignon

■ Utile : zoom sur
les retraites complémentaires

■ Carte postale d'Irlande

■ Carte postale de Tunisie



Vous allez bientôt prendre votre retraite ?

● Si vous souhaitez continuer à recevoir FNAS INFOS et participer sans prise en charge pour l'instant, aux séjours proposés par le FNAS, faites-le nous savoir par courrier électronique à :

contactsalaries@fnas.info

● Et bien sûr, vous pensez à mentionner votre adresse postale.

30 %

Au cours du premier semestre 2011 les prises en charge sur les séjours ont diminué financièrement de 30 % par rapport au premier semestre 2010.

Les grilles de prises en charge mises en place au 1^{er} janvier 2011 devaient engendrer une diminution d'environ 15 % par rapport aux séjours de 2009.

À ces prévisions s'est ajouté un autre facteur : le nombre de prises en charge de séjours sur la même période a diminué de 11,73 %.

6,46 %

C'est la diminution du nombre de personnes qui ont demandé une prise en charge de séjour.

Ce qui revient à dire que malgré les aides du FNAS, certaines personnes ne partent pas en vacances.

Solutions des mots croisés de la page 19

Horizontalement : 1- Populaires. 2- Américaine. 3- Lorient. 4- Serain. 5- Teo. 6- Urmel. 7- Vinson. 8- Igas. 9- Engels. 10- Réeimbauche.
Verticalement : A- Palétièvre. B- Omo. Erigne. C- Personnage. D- Urle. Essem. E- Liera. LB. F- Acnés. Nasa. G- latiml. H- Ri. Navet. I- ENA. Roc. Oh. J- Servante.

Sommaire

Edito	3
Assemblée générale du 20 juin	
Compte rendu	4
Journées d'étude d'Avignon :	8
Cru 2011	
Métallos et dégraisseurs	
Utile : Zoom sur le bulletin de salaire	10
Les cotisations de retraite complémentaire	
Carnet de voyage:.....	12
Les voyages de printemps	
Cartes postales :	13
L'Irlande	
La Tunisie	
Le feuilletton :	19
Suite au prochain numéro	
Mots croisés.....	19
Renseignements pratiques	20

Les derniers numéros de FNAS INFOS peuvent être consultés sur le site www.fnas.net



N° 40 - octobre 2011

Édité par le FNAS - 185 avenue de Choisy - 75013 PARIS
Téléphone : 01 44 24 72 72 - Télécopie : 01 44 24 72 73

Directeur de la publication : Roland Rondini
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Eva Loyer, Frank Lavature, Roland Rondini, Michel Pezaud, Jean-François Pujol, Laurent Pointurier, Cathy Gracia, Patrick Harivel, Henri Uzureau
Ont participé à la réalisation : Isabelle Rollin, Chantal Porte, et l'équipe du FNAS
Credits photos : Eva Loyer, Cathy Gracia, D.R., Michel Pezaud, Michel Hasson, Frank Lavature, Olivier Clément
Création, conception : Joëlle Brover
Impression : STIPA
Dépôt légal : ISSN 0335 - 2374

Recentrage

Depuis sa naissance en 1973, le FNAS n'a cessé de se transformer et de grandir. Imaginez : dans les premières années de son existence, une centaine d'entreprises artistiques et culturelles cotaient, en 2010 elles sont plus de 7000 !

Cette transformation ne s'est pas faite sans difficultés, certaines entreprises ne voyant alors pas l'intérêt d'une cotisation à une structure de « comité d'entreprise » (CE).

Ce n'était peut-être pas « comité d'entreprise » qui était gênant mais « cotisation ». Décidément, les années passent et quelquefois les automatismes restent. En 1979, la cotisation passe de 1 % à 1,25 % et depuis... le même taux !

Ces entreprises ne voyaient sans doute pas les droits apportés aux salariés, d'autres en revanche avaient vu dans le FNAS une avancée sociale significative et aujourd'hui ?

En 1994, l'extension de la convention collective a rendu obligatoire la cotisation de toute entreprise du spectacle vivant subventionné entrant dans le champ d'application de celle-ci.

Au début des années 2000, le FNAS a vu décupler le nombre d'entreprises et de salariés ouvrants droit et... deux exercices déficitaires suivirent. Des mesures nécessaires (modifications des grilles de prises en charge) ont donc été prises pour pouvoir continuer à jouer notre rôle de CE et ainsi, les cinq années suivantes ont été excédentaires.

Mais voilà, depuis trois exercices, un nouveau déficit s'affiche et de nouvelles mesures sont prises : la participation sur les frais de transport modifiée en 2010 et les grilles de prises en charge en 2011.

Ces presque quarante années d'existence ne peuvent évidemment pas être résumées en quelques lignes mais elles tentent d'apporter un éclairage sur la spécificité de notre organisme dont les équilibres sont très difficile à appréhender et de plus, directement liés à l'activité de notre secteur : l'emploi, les salaires, etc.

Au delà des courbes, ce sont bien les choix d'une politique qui doivent être mis en œuvre, nous rapprochant des fondements de ce que doivent être les activités d'un CE et non pas de répondre seulement à la demande.

Le débat existe depuis plusieurs années sur les activités dites de loisirs pour les structures de moins de dix salariés et les salariés intermittents -les autres salariés s'adressant directement à leur CE (conventionnel ou classique).

Nous menons une réflexion sur la définition et le contenu de ces activités. Nous devons d'un côté recentrer la participation du FNAS, car toutes les demandes ne correspondent pas forcément aux activités d'un CE, et d'un autre élargir le nombre d'utilisateurs, même si ce dernier est de plus en plus important au fil des années.

Quelles activités voulons-nous pour le FNAS ?

Devant la multiplication de propositions de loisirs de notre société de consommation, nous nous devons de garder à l'esprit les valeurs que nous voulons défendre ; échanger, partager, vivre ensemble et non celles de l'égo et de la consommation.

Facile à dire, plus difficile quand on y regarde d'un peu plus près...

Les instances travaillent sur les destinations des séjours de printemps.

Les voyages du FNAS permettent la découverte plus ou moins éphémère d'un pays, mais aussi et surtout ces autres dimensions : partager les mêmes expériences, faire davantage connaissance avec l'histoire, la culture artistique, politique, syndicale, sociale des peuples que nous visitons et provoquer ainsi des rencontres généreuses.

En Irlande, la soirée avec Tommy Sands, chanteur, militant pour la paix, a été de ces moments.

Avec les activités de séjours, le FNAS joue pleinement son rôle de comité d'entreprise pour tous ses ayants droit et leur famille.

Roland Rondini, Président

Assemblée générale

20 juin 2011

Une première !

En effet, à la suite des changements de statuts du FNAS, la présidence est désormais dévolue à un représentant du collège... des salariés !

En ouverture, le Président Roland RONDINI salue l'assistance et remercie le Théâtre national de la Colline qui accueille l'Assemblée générale du FNAS.

Patrick HARIVEL, Secrétaire adjoint, remplacera pour cette séance la Secrétaire du conseil de gestion, Eva LOYER, hospitalisée à la suite d'une chute survenue quelques instants auparavant.

Après la lecture par le Président de l'ordre du jour, la commission des mandats composée d'Andrea PULGA, Véronique VERNET, Philippe GUÉRILLOT, Alain RENAULT et Laurent POINTURIER est mise en place.

Puis, soumis au vote, le procès-verbal de l'Assemblée générale du 21 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

Pour la première fois à l'Assemblée générale, le Président présente un rapport moral en plus du rapport d'activité et du rapport financier présentés chaque année

A la suite de la lecture du rapport d'activité par Patrick HARIVEL, Secrétaire adjoint, puis du rapport financier des comptes de l'exercice 2010 par Alain BROSSEAU, Trésorier, (*publiés dans FNAS INFOS n° 39*), puis des tableaux de statistiques par Frank LAVANTURE, Délégué général, ainsi que du rapport de et par Monsieur le Commissaire aux comptes, la parole est à l'assemblée.

La parole est à l'Assemblée

Elya WAISMAN demande si le FNAS envisage de restreindre les règles d'ouverture de droits en raison des problèmes financiers rencontrés.

Le Délégué général rappelle qu'en 2007, après quelques années d'excédent, les instances du FNAS ont retravaillé sur les grilles et mis en place des mesures en janvier 2008 afin que les ayants droit puissent avoir les retours de ces résultats positifs. Cependant, l'accroissement du nombre d'ouvrants droit issus de très petites structures aux masses salariales relativement faibles et l'augmentation des demandes de prise en charge ont rapidement déséquilibré le FNAS et inversé cette tendance : le FNAS est passé d'une situation excédentaire en 2007 à un déficit de 1,2 million d'euros au 31 décembre 2010. Aussi, les instances ont été contraintes de prendre des dispositions dès le premier juillet 2010 pour tenter de réduire ce déficit : plafonnement des prises en charge des frais de transport, révision des grilles.

Il rassure également Elya WAISMAN en affirmant que la révision des règles d'ouverture de droits ne sera une solution utilisée qu'en dernier recours, car elle touchera évidemment la population des salariés intermittents qui est la plus fragile.

Denys FOUQUERAY constate, lui aussi, que le déficit du FNAS est lié essentiellement à l'augmentation du nombre d'ouvrants droit salariés dans de très petites entreprises : les cotisations versées au FNAS sont faibles alors que ces nouveaux usagers, disposant de revenus très bas, bénéficient de prises en charge importantes sur leurs activités. Cependant, il insiste sur le caractère intangible de la mutualisation et refuse catégoriquement l'idée de revenir sur les seuils d'ouverture de droits. Pour lui, il convient de résorber le déficit du FNAS grâce à d'autres pistes : augmentation de la cotisation et sélection qualitative des activités prises en charge.

Jean-François PUJOL rejoint Denys FOUQUERAY sur la nécessité d'ouvrir un vrai débat sur le contenu des activités du FNAS. Concernant l'augmentation des moyens financiers, il rappelle que le taux de cotisation n'a pas évolué depuis plus de trente ans, mais qu'à chaque fois que la question a été abordée avec les employeurs, ceux-ci se sont montrés opposés à toute augmentation, faisant valoir d'une part la baisse des subventions, d'autre part l'absence de revendication des salariés à ce sujet. Jean-François PUJOL souligne que si le FNAS est contraint de prendre des mesures de restriction, celles-ci pèseront sur tous les ayants droit. Partant du principe que « le FNAS est l'affaire de tous », il invite les artistes, techniciens et employés du spectacle vivant à lutter pour obtenir des augmentations de salaire qui accroîtront mécaniquement les ressources du FNAS.

Alain RENAULT encourage vivement les salariés à se mobiliser, mais il se demande comment motiver les CEC en ce sens, sachant que les structures dotées d'un CEC ne sont que 179 parmi les 7 284 entreprises cotisantes et que les salariés relevant d'un

CEC ne sont pas concernés par les activités de loisirs du FNAS. Il souhaite entamer une réflexion pour faire en sorte que chaque ouvrant droit, quel qu'il soit, prenne conscience de l'importance de la mutualisation, qui est la base de fonctionnement du FNAS.

Denys FOUQUERAY rappelle que les 179 CEC se trouvent dans les entreprises les plus structurées. Selon lui, le désintéret vis-à-vis du FNAS de certains salariés dépendant d'un CEC est lié à la séparation entre les entreprises de plus de dix salariés et celles de moins de dix salariés, au moment de l'extension de la convention collective en 1998. En effet, cette distinction, souhaitée surtout par les employeurs, a abouti à la gestion des activités de loisirs par les CEC eux-mêmes, induisant une forme de discrimination dans l'accès aux activités. Pour Denys FOUQUERAY, il conviendrait d'ouvrir un débat sur cette question afin que tous les salariés aient les mêmes droits, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Elya WAISMAN félicite le conseil de gestion et l'équipe du FNAS pour les analyses très détaillées qui ont été communiquées à chaque membre de l'Assemblée générale. Elle relève une piste d'économie intéressante : la limitation du nombre de séjours annuels par ouvrant droit. Le **Délégué général** indique que cette mesure est en vigueur depuis le premier mars 2011 : le FNAS ne prend en charge que deux séjours par ouvrant droit, hormis les séjours pour enfants et adolescents qui ne sont pas plafonnés.

Denys FOUQUERAY suggère de réfléchir à une procédure de vote par Internet pour les assemblées générales, afin de limiter les frais d'envoi. Dans la même optique, il propose de passer à des envois de courriers dématérialisés, à l'exception de FNAS INFOS.

Le **Délégué général** répond que ces solutions sont envisagées, mais qu'il est assez difficile de les mettre en place rapidement en raison des fréquents changements d'adresse mail des ouvrants droit. **Cyrille BOCHEW** émet l'idée d'intégrer un onglet dans la rubrique « nous contacter » du site, permettant à chaque ouvrant droit de modifier ses données personnelles.

Puis **Andrea PULGA** rapporte les résultats de la commission des mandats :

Le collège des élus des entreprises de moins de 10 salariés compte 5 présents et 6 représentés, soit 11 votants.

Le collège des salariés intermittents compte 12 présents et 5 représentés, soit 17 votants sur 40 inscrits. 4 pouvoirs ont été invalidés.

Le collège des CEC et des CE compte 23 présents et 17 représentés, ce qui donne un total de 40 votants. 1 pouvoir a été invalidé.



Assemblée générale

20 juin 2011

● A la reprise des travaux après le déjeuner, **Alain BROUSSEAU** présente le budget prévisionnel pour l'exercice 2011, élaboré avec le personnel du FNAS, en tenant compte des activités au cours des quatre premiers mois de l'année 2011 pour être en parfaite adéquation avec la réalité à l'instant t.

Malgré toutes les mesures d'économies mises en œuvre en 2011, il n'est pas raisonnable de penser que le FNAS retrouvera une situation équilibrée en une seule année. Aussi, le budget prévisionnel prévoit une perte estimée à 278 550 euros, donc beaucoup moins importante qu'en 2010 (- 78,02 % par rapport à 2010).

Alain BROUSSEAU souligne que le FNAS est tout à fait capable de gérer ce montant de déficit sans toucher aux fonds de réserve de fonctionnement.

Le trésorier se montre plutôt optimiste sur la possibilité de résorber en grande partie le déficit actuel. Il note que pour les dépenses relatives aux activités de séjours, entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mai 2011, les tableaux de bord comparatifs font état de 483 282 euros dépensés en moins par rapport à la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 mai 2010.

● **Denys FOUQUERAY** s'interroge sur les variations du poste « FNAS INFOS ». Le Délégué général répond qu'en 2010, trois numéros seulement avaient paru contre quatre en 2009. Par ailleurs, le changement de maquettiste et d'imprimeur permet de réaliser 20 % d'économies.

● **Le Délégué général** réitère la volonté du FNAS de suivre dorénavant chaque poste de très près, pour chaque trimestre. Il est appuyé par **Patrick HARIVEL** qui souligne également que les instances ont tenu à présenter un budget prévisionnel à la fois réaliste et prudent.

● **Alain RENAULT** rappelle que l'aspect financier est la conséquence des politiques mises en œuvre. La priorité du FNAS est de redonner du sens aux activités proposées tout en cherchant à agrandir le cercle des utilisateurs, quitte à limiter le nombre et le plafond des prises en charge.

● La séance reprend et **Denys FOUQUERAY** demande si les employeurs ont été invités à assister à la totalité de l'Assemblée générale ou s'ils n'étaient conviés que dans le cadre du rapport spécifique de la Commission de suivi. Il regrette que les employeurs n'aient pas été présents dès le début de la séance pour débattre de tous les points abordés précédemment.

● **Alain BROUSSEAU** rappelle qu'une première rencontre a eu lieu au mois de janvier. Après le conseil de gestion de mai, le Président du FNAS, le Délégué général et le Commissaire aux comptes ont rencontré les membres de la Commission de suivi pour faire leur rapport.

● **Le Délégué général** confirme que les représentants des employeurs étaient invités à assister à l'intégralité de l'Assemblée générale, mais qu'ils n'ont pu se rendre disponibles plus tôt en raison du Conseil national du SYNDEAC.

● **Magali LACHASSAGNE** demande s'il y a moyen de savoir à quel syndicat appartiennent les différents directeurs d'entreprise artistique et culturelle. En effet, si le SYNDEAC a toujours été très présent au Conseil de gestion et à l'Assemblée générale, les représentants des autres syndicats d'employeurs sont plus rares lors des instances du FNAS.

● **Jean-François PUJOL** explique qu'il n'est pas très facile d'avoir ces informations. Le SYNOLYR et la CPDO rassemblent beaucoup d'entreprises de plus de 50 salariés, ayant constitué des CE de droit commun. Quant au SNSP, ses adhérents sont des directeurs de théâtres de ville qui comptent fréquemment du personnel municipal détaché. C'est pourquoi l'interlocuteur le plus fréquent du FNAS est le SYNDEAC.*

● Retenu en raison du Conseil national du SYNDEAC programmé le jour même, **Jean-Joël LE CHAPELAIN**, ancien Président du FNAS, représentant des employeurs et représentant du SYNDEAC au sein de la Commission de suivi, arrive et salue l'assistance en présentant ses excuses pour son retard. Il indique que lors du Conseil national du SYNDEAC qui s'est tenu le matin même, les employeurs se sont montrés préoccupés par les difficultés actuelles du FNAS, ce qui témoigne de leur intérêt pour cette structure.

Jean-Joël LE CHAPELAIN lit ensuite le rapport de la Commission de suivi.

● **Jean-François PUJOL** souligne que si le SYNDEAC s'est toujours tenu étroitement au courant du fonctionnement et de l'évolution du FNAS, on ne peut pas en dire autant des autres organisations d'employeurs qui connaissent très mal cet organisme. À l'instar de **Denys FOUQUERAY**, il déplore l'absence des employeurs à l'Assemblée générale.

Il rappelle qu'au cours des années précédant la convention avec AUDIENS, le FNAS ne disposait pas de données précises relatives aux effectifs des entreprises, les employeurs s'étant toujours montrés réticents à fournir ces informations. Aussi, les budgets prévisionnels des exercices antérieurs à 2008 étaient établis sur des bases beaucoup plus hypothétiques qu'aujourd'hui. **Jean-François PUJOL** estime que, compte tenu de ce paramètre, le FNAS n'a pas à rougir de sa gestion au cours des exercices précédents.

De même que les organisations de salariés n'ont pas hésité à se battre aux côtés des directions lorsqu'il s'agissait de défendre les budgets des entreprises devant l'État, il engage les représentants des employeurs à apporter leur contribution, notamment financière, pour que le FNAS poursuive sa mission.

● **Jean-Joël LE CHAPELAIN** admet que dans les toutes petites entreprises, les dirigeants n'ont pas tous saisi l'importance d'un organisme tel que le FNAS. Néanmoins, il ne s'agit que d'une minorité. La plupart des directeurs se montrent très déterminés dans leur volonté de soutenir le FNAS, en particulier les adhérents au SYNDEAC.

Ré- solutions soumises à l'approbation des membres de l'As- semblée géné- rale

En revanche, Jean-Joël LE CHAPELAIN fait part des difficultés financières importantes rencontrées actuellement par les employeurs en raison du désengagement de l'État et des collectivités territoriales vis-à-vis de la culture.

Denys FOUQUERAY ne remet pas en cause l'attachement que porte le SYNDEAC au FNAS, mais il est bien conscient que cet intérêt est bien moindre dans d'autres organisations patronales. Toutefois, au cours de discussions, il a pu constater que certains syndicats d'employeurs s'intéressaient réellement aux missions du FNAS, notamment des représentants de la CPDO. Il appelle de ses vœux un débat entre employeurs et salariés pour réfléchir ensemble au recentrage qualitatif des activités sociales.

Laurent POINTURIER remercie les employeurs, en particulier le SYNDEAC, pour leur démarche de soutien vis-à-vis du FNAS et il suggère de concrétiser cette position en augmentant la cotisation qui n'a pas évolué depuis 31 ans. **Jean-Joël LE CHAPELAIN** répond que dans le contexte actuel de baisse des subventions, une telle augmentation n'est pas envisageable.

Denys FOUQUERAY fait valoir qu'un geste symbolique de 0,05 %, pour faire passer la cotisation de 1,25 % à 1,30 % de la masse salariale, serait vivement apprécié par les représentants des salariés qui y verraient la marque d'une volonté réelle des employeurs de défendre le FNAS.

Le Délégué général calcule que ce faible pourcentage de 0,05 % supplémentaire correspondrait, sous réserve de vérifications, à une augmentation du budget de 280 000 euros, soit la somme nécessaire pour que le budget du FNAS revienne à l'équilibre.

Jean-Joël LE CHAPELAIN ne peut apporter aucune réponse à cette proposition, n'ayant pas de mandat pour négocier avec le FNAS à ce sujet. Il s'engage à transmettre ces remarques aux représentants des employeurs. Concernant l'intérêt porté aux travaux du FNAS, il souhaite vivement, lui, aussi, que les autres syndicats d'employeurs s'investissent davantage, afin que le SYNDEAC ne soit plus le seul interlocuteur direct du FNAS.

Jean-François PUJOL réitère son invitation vis-à-vis des organisations patronales d'assister à la totalité de l'Assemblée générale.

Le Président **Roland RONDINI** remercie Jean-Joël LE CHAPELAIN pour sa présence.

SYNOLYR : Syndicat national des orchestres et théâtres lyriques subventionnés de droit privé

CPDO : Chambre patronale des directeurs d'opéras

SNSP : Syndicat national des scènes publiques

SYNDEAC : Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité, approuve ce rapport.

Cette première résolution est adoptée par la majorité des trois collèges, moins une abstention dans le collège des intermittents.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier, approuve ce rapport.

Cette deuxième résolution est adoptée à l'unanimité des trois collèges.

Troisième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur le Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale lui donne acte de l'exécution de son mandat.

Cette troisième résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale approuve les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils sont présentés.

Cette quatrième résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide d'imputer le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2010, qui s'établit à 1 267 103,96 euros, au compte de « réserves antérieures » pour le solder ainsi qu'au compte « report à nouveau » pour le porter à 169 262,49 euros.

Cette cinquième résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée générale donne quitus plein, entier et sans réserve aux membres du conseil de gestion, à Monsieur le Président et à Monsieur le Trésorier pour leurs actes de gestion et l'accomplissement de leur mission.

Cette sixième résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2011 tel qu'il est présenté.

Cette septième résolution est adoptée à l'unanimité.

Après l'adoption des résolutions, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A ce jour, Eva LOYER est toujours en convalescence. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Journées d'étude d'Avignon Cru 2011 !

Dès le mardi matin, Frank Lavanture, délégué général, a présenté notre organisation aux nouveaux élus dans un amphithéâtre de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

Déroulement de ces journées

L'après-midi de ce mardi ainsi que le lendemain, consacrés aux élections, désignation, rôle et mandat des délégués du personnel, élus de comité d'entreprise et délégués syndicaux ont été fort intéressants pour toutes les personnes présentes même pour les salariés intermittents qui ne peuvent « souvent » pas participer à ces élections.

L'intervention de Karine Duquesnoy, ancienne inspectrice du travail, ancienne chef du bureau de l'emploi du spectacle vivant à la Direction générale de la création artistique (DGCA) du ministère de la culture et de la communication et actuellement directrice des ressources humaines de la Grande Halle de la Villette, fut un vrai bonheur !!!

Un éclairage réel sur l'action au quotidien des représentants du personnel dans l'entreprise, leur rôle et leur mission ainsi que les grands principes de représentativité des syndicats.

La dernière partie de ces journées d'étude portait sur la représentation des salariés dans les organismes sociaux.

Le jeudi nous avons eu AUDIENS, toujours à la hauteur de leur présentation puis l'AFDAS.

La dernière matinée de vendredi portait sur la représentation des salariés au sein du FNAS puis enfin sur l'évaluation et la conclusion de ces journées qui ont connu, il faut bien le dire, une fréquentation en diminution de plus de 20 %.
La question du pourquoi reste posée.

Allez,
c'est parti !
Oui, encore une fois, je suis présent à ces fameuses journées d'étude et j'en suis bien heureux même si cela veut dire que je suis sans travail.
Mon festival, cette année, ce sera le FNAS !

Les repas du midi pris sur place nous font gagner du temps et c'est tant mieux au regard de la somme des informations données par les intervenants et des questions que cela entraîne. De nombreuses interrogations avaient des réponses claires et précises.

Une fabrique de bons souvenirs

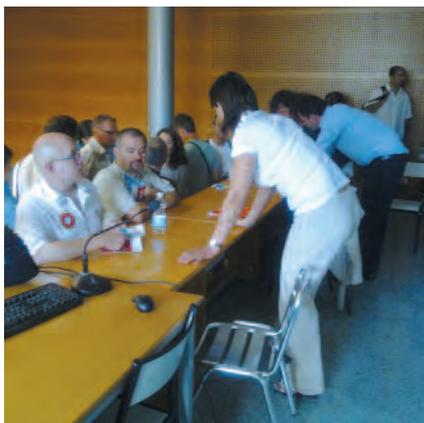
Le soir, autour de bons repas, c'est toujours de belles rencontres avec des discussions animées. Et cette année, nous avons eu la chance de pouvoir dîner simplement dans la cour de la maison Jean Vilar. Quel honneur ! Mais pas seulement ! Les participants ont vraiment eu le sentiment d'avoir accès à des valeurs souvent absentes des entreprises artistiques et culturelles. En 1971 Vilar définissait ainsi sa mission : « éveiller, provoquer, développer, aiguïser la réflexion des spectateurs des classes du travail ».

Et ce n'est pas fini, le spectacle offert par le FNAS était un spectacle autour de la mémoire ouvrière dont le titre *Métallos et dégraisseurs* donnait déjà le ton. Cette pièce interprétée par la compagnie « Taxi-brousse », est une magnifique évocation historique de la suprématie, puis du déclin d'une usine de tréfilage. Drôle, sensible, tendre, parfois grave et tout ça sans être nostalgique : bravo à toute l'équipe. Quelle soirée !

Et puis, une grande première pour ces journées d'études 2011, elles étaient agrémentées de « jingles » composés et interprétés par « la chorale » du FNAS.

Un grand merci à l'équipe du FNAS qui fait tout pour que ces journées soient une vraie réussite. Conclusion : j'ai déjà pris rendez-vous pour 2012 !

Patrick Harivel, comédien,
Secrétaire adjoint du FNAS





Une fois de plus cette année, il n'a pas été possible pour les participants aux journées d'étude du FNAS d'aller voir un spectacle faisant partie de la programmation du Festival IN d'Avignon. Ce fait laisse profondément perplexe, tendre euphémisme, au vu de l'histoire si particulière de ce festival. La cour n'étant pas accessible aux représentants du personnel des entreprises du spectacle vivant subventionnées, nous nous sommes donc tournés vers le garage...

Métallos et dégraisseurs

Nous sommes donc allés voir *Métallos et dégraisseurs*, présenté par la compagnie Taxi-brousse. C'est l'histoire de plus d'un siècle de métallurgie à Sainte Colombe sur Seine.

C'est avant tout notre histoire à tous, nous salariés, que celle-ci parle de textile, d'exploitation minière, d'horlogerie, de mécanique ou d'aciérie. Notre histoire simple est là, sur scène, en pleine lumière. C'est nos vies qui reprennent la parole de leurs origines.

Fin du spectacle. Une pensée flotte dans les airs : il n'y a guère de chance de voir ce spectacle programmé dans une des structures labellisées où nous travaillons.

Pourquoi ?

L'esthétique du spectacle ? Ça serait vraiment un mauvais alibi...

La forme ? J'en ai vu de bien pires.

Le sujet ?...

Le sujet, c'est nous, salariés, ici et maintenant, proches, vivants, prêts à réagir... Ce n'est pas le nombril cerné de phobies et folies plus ou moins douces d'un créateur situé juste en-dessous de Dieu dans la hiérarchie divine.

Or, depuis quelques décennies, les salariés ont quasiment disparu de la scène médiatico-culturelle. Journalistes et artistes renommés ont déserté les quartiers populaires pour vivre avec les élites de la Nation, ceux dont la fin du mois ne commence pas le dix. De ce fait, comment parler de ce qu'on ne connaît plus ? Et de fil en aiguille, ce sujet n'est pas à la mode, n'est plus digne des scènes conventionnées où nous travaillons.

Pourtant il nous est possible de modifier cet état de fait, il doit nous être possible d'intégrer de tels spectacles à la programmation des entreprises artistiques et culturelles qui nous emploient - programmation qui ne devrait plus être l'apanage d'une ou deux personnes, plus ou moins autistes, trop souvent fermées à tout ce qui ne vient pas d'elles.

C'est possible.

La convention collective prévoit dans son article III-1.4 que : « *Au-delà des attributions particulières dans les divers domaines prévus par la loi où la présente convention, les organisations signataires s'accordent pour souhaiter que les délégués du personnel soient largement associés à la définition de la politique et des orientations générales de l'entreprise. Les formes de cette concertation, compte tenu de la variété des statuts juridiques, sont à définir dans le cadre de chaque entreprise.* »

Mais combien d'entreprises ont une pratique allant dans ce sens ? Nous pouvons et devons nous emparer de cette question.

Autrement, comment parler sérieusement de démocratie et d'émancipation à partir de structures aux pratiques trop peu démocratiques au risque de devenir aliénantes ?

Laurent Pointurier

Zoom sur le bulletin de salaire

Le numéro précédent faisait une présentation générale du Groupe AUDIENS. Nous nous attelons dès ce numéro à détailler les cotisations sociales recouvrées par ce dernier et à identifier leur destination.

En effet, AUDIENS regroupe différentes institutions qui couvrent différents « risques » :

■ l'IRPS (institution de retraite de la presse et du spectacle), qui concerne la retraite complémentaire de tous les salariés de la presse et au spectacle,

■ l'IRCPS (institution de retraite des cadres de la presse et du spectacle) qui concerne, en plus, les salariés cadres de la presse et du spectacle,

■ AUDIENS Prévoyance, qui est une institution de prévoyance, dédiée à la couverture des risques dits « lourds », le décès, l'invalidité ou encore l'incapacité,

■ et plusieurs mutuelles, dont par exemple la MUDOS, en charge de garantir les frais de soins de santé.

	Part sal. %	Part pat. %
*		
TOTAL BRUT		
URSSAF		
CSG (déductible)	5,1	
ASSURANCE MAL. MAT.	0,53	9,93
ASSURANCE VIEILLESSE	0,07	0,14
ALLOCAT. FAMILIALES		3,78
ASS. VIEILLESSE TA	4,66	5,81
AIDE LOGEMENT TA		0,07
ACCIDENT DU TRAVAIL		1,4
CONTRIB. SOLID. AUTONOMIE		0,3
POLE EMPLOI		
ASSURANCE CHOMAGE	3,8	7
FNGS		0,30
GROUPE AUDIENS		
RET. COMPL. ARTISTE NC	4,375	4,375
RET. COMPL. ART. T2 Arrco		
PREV. & SANTE INTERM.		0,42
AGFF	0,8	1,2
AGFT2 Arrco		
FNAS		1,25
FCAP		0,25
CONGES SPECTACLES		14,8
AFDAS		2,15
MEDECINE DU TRAVAIL CMB		0,32
CSG + RDS IMPOSABLE	2,9	
TOTAL DES RETENUES		
SALAIRE NET		

Les cotisations de retraite complémentaire

Les retraites au tournant de la révolution industrielle

La révolution industrielle au XIX^e siècle marque un tournant pour la protection sociale. D'une part l'Etat commence à construire des régimes de retraite pour ses agents : les militaires (1831), les fonctionnaires civils (1853) et d'autre part certains corps de métiers se dotent d'institutions de retraite à l'instar des sociétaires de la Comédie française (1812) et des agents de l'imprimerie nationale (1824).

Les prémices de l'organisation contemporaine des régimes apparaissent déjà en filigrane :

- un régime général, (presque) commun à tous les travailleurs ;
- des régimes complémentaires, spécifiques à certaines professions.

Le système des retraites à l'ère contemporaine

Aujourd'hui, le système des retraites est conçu sur deux étages obligatoires :

- le régime général géré par la Sécurité sociale depuis 1945 ;
- des régimes complémentaires gérés par les partenaires sociaux et officialisés depuis 1947 et 1961.

* Modèle de bulletin de salaire d'artiste intermittent

Des régimes professionnels précurseurs

Si la notion de retraite complémentaire – en référence à la retraite de base – est née en 1947 pour les cadres et en 1961 pour les autres salariés, notre secteur d'activité s'est montré précurseur :

- En 1943, la CAPRIC (Caisse autonome de prévoyance et de retraite de l'industrie cinématographique) est la première caisse de retraite spécifiquement dédiée à l'industrie cinématographique. Elle devient la CAPRICAS en 1955 en s'élargissant aux activités du spectacle vivant.
- La CANRAS (Caisse nationale de retraite des artistes du spectacle) est créée en 1957 et couvre les artistes. Ces institutions font parties des ancêtres des actuelles IRPS et IRCPS.

La retraite complémentaire aujourd'hui

Dans le secteur du spectacle, les salariés sont donc concernés, au minimum, par des cotisations dues au titre du régime ARRCO (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) et si le poste qu'ils occupent relève de la catégorie des cadres, également par des cotisations au titre du régime AGIRC (Association générale des institutions de retraite des cadres).

La particularité réside dans le caractère professionnel des institutions en charge de ces régimes : l'IRPS et l'IRCPS sont des institutions dédiées au secteur culturel.

Pourquoi deux régimes ?

- En 1945, la Sécurité sociale instaure un système de retraite par répartition. Il est obligatoire pour tous les salariés, à l'image de ceux qui existent pour les fonctionnaires. Il s'agit de la retraite de base. Dès 1946, tous les salariés cotisent au titre de l'assurance retraite mais uniquement sur la partie de leur salaire inférieure ou égale au plafond de la Sécurité sociale.
- A cette époque, les cadres ont des salaires nettement plus élevés que le plafond de la Sécurité sociale. Comme la pension est calculée en fonction des salaires soumis à cotisation, ils risquent une baisse de leur pouvoir d'achat importante au moment de

leur retraite. C'est pourquoi ils créent, en 1947, l'Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC). Elle leur permet de se constituer des droits à la retraite sur la partie de leur salaire dépassant le plafond.

- Sur le modèle de l'AGIRC, naissent de nombreux régimes de retraite complémentaires pour les salariés non cadre afin de leur ouvrir des droits à une retraite complémentaire à celle de la Sécurité sociale sur la tranche A de leur salaire, c'est-à-dire la partie inférieure ou égale au plafond). De multiples institutions voient le jour – certaines existaient déjà (*cf la CAPRIC, la CANRAS...*) – au sein des branches professionnelles.
- En 1961, afin d'établir équité et cohérence entre tous les salariés, les organisations patronales et syndicales fédèrent les institutions de retraite complémentaires qui existaient des salariés non cadres au sein de l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (ARRCO).

Les cotisations dans le détail

Tous les salariés (non cadres et cadres) cotisent sur leur salaire brut dans la limite du plafond de la Sécurité sociale. C'est la cotisation due au titre du régime ARRCO qui concerne tous les salariés.

Ensuite viennent des différences selon que le salarié est non cadre ou cadre.

Le salarié est non cadre :

Si son salaire dépasse le plafond de la Sécurité sociale, une deuxième cotisation est due, calculée sur la fraction de son salaire qui dépasse le plafond et dans la limite de deux fois ce plafond. Cette cotisation relève toujours du régime ARRCO.

Le salarié est cadre :

Si son salaire ne dépasse pas le plafond de la Sécurité sociale, un mécanisme appelé GMP (garantie minimale de points) se déclenche afin de calculer un minimum de cotisations au titre du régime AGIRC.

Si son salaire dépasse le plafond de la Sécurité sociale, une deuxième cotisation est due, calculée sur la fraction de son salaire qui dépasse le plafond et dans la limite de trois fois ce plafond. Cette cotisation relève du régime AGIRC.



Si son salaire excède cette deuxième tranche (entre une fois et trois fois le plafond de la Sécurité sociale (appelé tranche B)), une troisième cotisation est due, calculée sur la fraction de son salaire qui dépasse la tranche B et dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale.

Des cotisations et des contributions

L'AGFF : l'Association pour la gestion du fonds de financement de l'AGIRC et de l'ARRCO finance le surcoût de l'abaissement de l'âge de la retraite à partir de 60 ans pour les régimes ARRCO et AGIRC. Elle est financée par des cotisations recouvrées par les institutions de retraite complémentaire AGIRC et ARRCO.

La CET : la Contribution exceptionnelle et temporaire est versée au régime AGIRC, elle ne concerne que les salariés cadres. Elle n'ouvre pas de droit à la retraite pour le salarié. Elle est destinée à compenser la suppression des cotisations forfaitaires.

Les taux des cotisations

Les taux des cotisations de retraite complémentaire sont en majorité harmonisés. Cependant, dans certains secteurs d'activité, selon les accords collectifs passés, des taux supérieurs ou encore une répartition employeur/salarié particulière peut exister. C'est le cas notamment pour les artistes du spectacle ou encore les entreprises adhérentes au SYNDEAC (syndicat des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles) qui cotisent à des taux plus élevés.

Les commissions sociales

Comme pour l'ensemble de l'action sociale du groupe AUDIENS, chaque institution de retraite complémentaire cadre et non cadre réunit une commission sociale pour soutenir les cas les plus difficiles.

Carnet de voyage

Séjours

Voyages de printemps

Les instances et l'équipe du FNAS travaillent sur deux projets en Grèce et en Italie.

Mais ces travaux ne sont pas suffisamment avancés pour être publiés dans ce numéro.

Dès qu'ils seront prêts, ils feront l'objet de décision d'instance du FNAS, puis publiés avec tous les détails sur le site www.fnas.net et bien entendu annoncés dans le prochain numéro de FNAS INFOS. Il en va de même pour les séjours d'hiver qui ont connu quelques modifications.

La semaine anglaise

L'histoire du week-end, puisque c'est bien de lui qu'il s'agit, a commencé... à cause du lundi.

A la fin du XV^e siècle, les ouvriers (il semble que ce soit ceux de l'industrie du cuir qui aient commencé) décident de ne plus travailler le lundi et de fermer boutique. Payés chaque samedi, ils vont « boire un coup » le lundi (qui deviendra, au XVIII^e, le « Saint Lundi »). Pour la petite histoire, à Romans, le Saint Lundi est jour de consommation de ravioles.

Ce phénomène se généralise en Angleterre - où il semble être né - en France, en Suisse... Au XVIII^e siècle, les patrons anglais s'inquiètent de ces sorties qui tournent quelquefois en beuveries et, en 1854 une loi anglaise impose l'arrêt du travail le samedi à 14 h. C'est la « semaine anglaise ».

Cette loi ne sera pas respectée.

On remet ça en 1855. Les patrons d'usines sont intéressés et proposent de troquer le Saint Lundi contre le samedi après-midi. En 1874, une loi est votée dans ce sens. Cette initiative se répandra un peu partout jusqu'aux États-Unis.

En 1917, la France adopte une loi sur la semaine anglaise dans l'industrie du vêtement « le repos pendant l'après-midi du samedi sera assuré aux ouvrières de tout âge en tenant compte des besoins du travail dans les diverses saisons... ». Lorsque les besoins de la défense nationale l'exigeront, par décision du ministre de la guerre, la loi pourra être suspendue pour les ouvrières travaillant pour la confection militaire.

Le week-end que nous connaissons naîtra aux États-Unis en 1940, encouragé par la communauté juive qui a du mal à pratiquer le sabbat avec seulement une demi-journée chômée le samedi. Il s'imposera en France dans les années 1950 : « le dimanche ne peut être jour de repos que si le samedi la femme peut faire son nettoyage et la lessive ». Hum !!!

Nous pourrions être d'accord avec ceux qui disent que l'origine de la semaine travaillée de cinq jours est à chercher en Angleterre si n'était paru dans un journal de 1923 sous la plume d'un certain Bretano :

« Les métiers parisiens pratiquent la semaine anglaise qui était aux XII-XIII^e siècles la semaine française. Des Français, elle passa aux Anglais qui, dans leur esprit de tradition, la conservèrent. D'Angleterre elle vient de rentrer en France débaptisée. »

« Veux-tu vivre
heureux ?
Voyage
avec deux sacs,
l'un
pour donner,
l'autre
pour recevoir. »

Goethe

Cartes postales

L'Irlande

Bien sûr je pourrais vous décrire la beauté
exceptionnelle du Connemara,
bien sûr je pourrais vous surprendre en vous
décrivant la plage de corail,
si si, en Irlande y en a !
Vous faire saliver avec le saumon fumé,
les bières en tout genre
et le fameux Bushmills 12 ans d'âge
(whiskey) !
Vous dire que nous avons eu un super beau
temps, et même chaud, très chaud !

Mais qu'est-ce qu'un voyage ?
Qu'en attend-on !
Allons-nous seulement voir
des cartes postales grandeur nature ?
Allons-nous
(même si ce n'est pas négligeable)
chercher bon gîte et bon couvert ?
Les vacances sont-elles synonymes
de la vacance ?
Ou, *voyage-t-on pour froter et limer
sa cervelle contre celle d'autrui ?*
[Montaigne]

Découvrir un pays, n'est-ce pas rencontrer
ceux qui le vivent, le font et le peuplent,
en comprendre sa singularité
à travers l'histoire qui l'a construit
et qui en affirme l'identité ?
Identité que seul son peuple peut incarner.



Acte I – Les émissaires de paix

« Malgré les accords signés en 1998, l'Irlande du nord n'est pas un pays en paix, mais en processus de paix ». Ainsi commence le récit de Tommy et Catherine.

Tommy SANDS, est chanteur et musicien, militant pour la paix bien au-delà des deux communautés, protestante et catholique. Catherine, son épouse française, elle aussi militante pour la paix, parcourt le monde partout où elle est menacée.

Ils nous expliquent que les pays où cette paix n'existe pas, échangent constamment, dernier exemple en date : la venue de palestiniens et d'israéliens pour étudier et observer le processus de paix irlandais. Ils précisent que le leurre médiatique (et politique) d'un conflit religieux, cache en réalité une situation colonialiste et de lutte des classes. C'est tout au long d'un concert (rien que pour nous, participants des 2^e et 3^e groupes) que nos émissaires pour la paix nous dévoileront l'histoire du peuple irlandais.

Acte II – Belfast

Éveillés à l'histoire et à la situation géo politique, telle Berlin du temps de la guerre froide, telle la Palestine aujourd'hui encore, les participants constatent rapidement que Belfast est une ville divisée par un mur. D'un côté les catholiques luttant pour l'indépendance, de l'autre, les protestants commandant l'attachement à la couronne d'Angleterre.

Malgré les portails ouverts permettant le passage d'un quartier à l'autre, la tension demeure (processus...).

Quand Kate et William se marient, drapeaux et portraits princiers sont aux balcons, tandis que de l'autre côté, la liesse « de ce beau mariage » ne supplantera pas le décor des drapeaux noirs en berne.



Les murs...

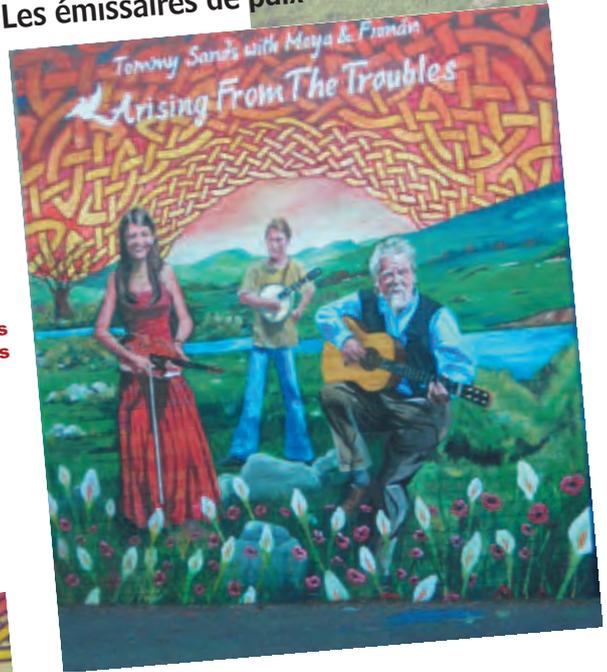
Côté catholique



Chez les jeunes le taux de suicide est un vrai fléau et mobilise les réseaux sociaux



Les émissaires de paix



Tommy Sands et ses enfants

Les émissaires de paix comprennent aussi des délégations d'enfants



Souvent présents sur les fresques les arums et les coquelicots représentent les deux communautés. Un signe de paix récent ?



Côté protestant



**L'histoire du gant rouge :
le droit de propriété était acté
par le colon simplement
en posant sa main
sur la terre convoitée.
Un noble anglais voulant à tout prix
acquérir une terre,
se coupa la main et la jeta sur le lopin
pour être sûr de l'obtenir.**

Acte III – et puis la vie !

Partout les pubs ! La musique, la Guinness et le whiskey. Pas de castes, pas de classes, tous les âges de 7 à... et plus que ça au moins. Le pub, c'est LA maison du peuple. On s'y retrouve, on y chante, on y danse, on y parle et on y trinque. On s'y fait beau comme pour le repas de famille, mais sans costume ou jupe plissée. Là tout est permis et on se permet ! Et pas que le dimanche, TOUS les jours ! Fidèles à la devise de Jim LARKIN, syndicaliste qui a sa statue en plein centre de Dublin : « *Les grands ne sont grands que parce que nous sommes à genoux : levons-nous !* »

Et puis voilà !

Permettre la rencontre pour en recevoir l'empreinte, c'est sans doute cela la différence entre un voyage organisé et un séjour proposé par notre comité d'entreprise, le FNAS.

Cathy Gracia



Quelques précisions à cette carte postale irlandaise

Fruit d'une synergie entre le comité d'entreprise de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et le FNAS, près du tiers du 3^e groupe était composé de salariés de l'INA.

Deux groupes sur trois ont été accueillis :

- dès le premier jour par un atelier de danse avec un véritable professeur d'une association animée par Mary Verner. Tous les participants ou presque des 1^{er} et 2^e groupes ont participé à cette initiation avec joie et surprise ;
- en plein centre de Dublin au Teacher's Club (la maison des syndicats des enseignants) pour une rencontre avec des représentants irlandais de la Fédération du spectacle et du syndicat des artistes. C'est effectivement plus simple en Irlande : il n'y a qu'une confédération syndicale.

Cette rencontre était suivie d'un dîner un peu simple car ce lieu n'est pas un restaurant. Tout s'est bien passé pour le 2^e groupe. Les participants du 3^e groupe ont été un peu « bousculés » par cette soirée qui survenait après une journée de voyage ; puis juste le temps de poser les valises et hop ! dans le bus en direction du Teacher's club où notre arrivée a coïncidé avec l'inauguration dans ce même lieu d'un festival « Syndicats et Culture ».

Ces rencontres avec les organisations professionnelles sont la marque des séjours proposés par le FNAS car la plupart du temps elles provoquent des échanges fructueux fondés sur la curiosité et qui font entre autres que les vacances ne sont pas synonymes de vacance comme l'écrivait plus haut Cathy Gracia.

Chanson de Tommy Sands - 1973

Children of the dole Enfants du chômage

Pictures of the children hanging on the classroom wall
 Images d'enfants accrochées aux murs de l'école
Frankie Brown's in front of them the fairest of them all
 Frankie Brown est le premier, le meilleur de tous
Working for the future with all his heart and soul
 Il travaille pour son futur de tout son coeur
Who's the one to tell him he'll be signing on the dole
 Qui va lui dire qu'il sera au chômage

Refrain : *But you can't run away, you can't run away*
 Vous ne pouvez échapper, vous ne pouvez échapper
You can't run away from the children of the dole.
 Vous ne pouvez échapper aux enfants du chômage

Pictures of depression in the mirror of the bar
 Images de dépression sur les miroirs des bars
The dole cheque's on the counter, boys, it didn't go to far
 L'allocation chômage ne va pas bien loin
Another dream is ended, another job is gone
 Encore un rêve de perdu, encore un emploi disparu
Another factory's closing the boss is moving on.
 Encore une usine fermée, c'est le patron qui part

Pictures of the minister appearing on TV
 Images du ministre à la télévision
Rehearsing all the reasons why this crisis has to be
 Il répète toutes les raisons de la crise
The arm's race is expensive more than we cannot give
 La course à l'armement coûte cher, on ne peut pas faire plus
There's money for the killing but there's nothing left to live.
 Il y a de l'argent pour tuer, il n'en reste plus pour vivre

Pictures of the soldier on the memory card
 Images d'un soldat sur un faire-part de mort
He didn't want to fight but he didn't have a job
 Il ne voulait pas se battre mais il n'avait pas de travail
Fighting for the motherland, duty must be done
 Se battre pour la patrie, il faut faire son devoir
The boy who threw the petrol bomb looked just like his son.
 Le garçon qui a lancé le cocktail molotov ressemblait à son fils

Pictures of the children hanging on the barracks wall
 Images d'enfants accrochées au commissariat
Frankie Brown's in front of them the terror of them all
 Frankie Brown est le premier, la terreur de tous
Standing on the corner nothing much to do
 Debout dans un coin, il n'a rien à faire
It's the first time he's been wanted and he's staring straight at you.
 C'est la première fois qu'on le recherche, et il vous regarde droit dans les yeux.



La Tunisie

تمارك - Karama (dignité)

Lorsqu'à l'automne dernier, le conseil de gestion organisait l'accompagnement des voyages de printemps, n'étant pas disponible pour accompagner le voyage en Irlande, il fut décidé que j'accompagnerai celui de Tunisie.

J'avoue qu'à ce moment-là, les clichés touristiques pesant, mon intérêt pour ce pays s'avérait modéré. Puis vint janvier, où les émanations de jasmin se répandirent sur l'année nouvelle, et c'est pleine d'envie et de curiosité envers ce peuple tunisien luttant pour conquérir sa dignité et sa liberté, que mon impatience rongea son frein, devant attendre avril pour rencontrer cette démocratie en marche. Tant d'étonnements, tant d'impressions, je ne sais comment dire... alors c'est tout en vrac.

De la Tunisie, on ne « connaît » généralement que les plages, fort belles certes ; image fort réductrice, qui prend bien trop le pas sur la richesse historique, culturelle et géographique de ce pays... A travers l'histoire, ce millefeuille de civilisations a façonné l'âme et l'esprit des Tunisiens, et en a fait un peuple ouvert et plus éclairé qu'il n'y pourrait paraître. Bourguiba lors de son avènement, (je cite de mémoire ce cher Salem, notre guide), a dit « pour qu'un peuple conquière sa liberté, il doit être éduqué », bien dit, voire pressenti ! L'Éducation a fait son œuvre... et aujourd'hui, le besoin de liberté et son parfum de jasmin imprègne et irrigue l'histoire en marche.



Il était une fois...

Élisha (plus connue sous le nom de Didon), fille du roi de Tyr, voit sa succession entravée par son frère Pygmalion, qui assassinera son mari et imposera sa tyrannie. Sans doute pour éviter une guerre civile, Élisha quitte Tyr accompagnée d'une suite nombreuse. Arrivée sur les côtes d'Afrique du nord, elle cherche un endroit où fonder une nouvelle capitale pour le peuple phénicien. Elle négocie pacifiquement avec le seigneur local qui lui propose une terre dont la dimension serait « autant qu'il en pourrait tenir dans la peau d'un bœuf ». Ingénieuse, Élisha choisit alors une péninsule qui s'avance dans la mer et fait découper une peau de bœuf en lanières extrêmement fines qui mises bout à bout, en délimitent l'emplacement. Ainsi naquit Carthage...



Salem, parlant de son pays tel un amoureux de sa belle, poursuivra l'histoire. Carthage n'eut de cesse d'être convoitée, assaillie, guerroyée... Un général romain ordonna d'y jeter du sel pour en stériliser la terre. Un autre voyant que, malgré le sel, les figuiers repoussaient, se rendit jusqu'à Rome figé en main pour témoin, pour dénoncer la menace persistante de Carthage... Et puis il y eut Hannibal, et puis...

D' Hammamet à Kairouan, en traversant les steppes où se repaissent les moutons saloniens, de Monastir à Sousse, à Sidi Bousaid... Salem, en conteur moderne témoin de son histoire, nous livre la grande histoire par celle des petites gens, et nous amène à la compréhension de celle qui se construit aujourd'hui.

Les visites de souks, nous ont fait sentir les difficultés économiques dues à la désertion du tourisme. Notre joyeux petit groupe, très familial (13 enfants sur





27 participants - saluons au passage l'organisation de ce type de séjour, pour faciliter la vie des parents), peut attester de la quiétude de notre séjour, quelles que soient les excursions et les destinations choisies. Le moment où se bâtit une démocratie est fragile, certains pourraient profiter d'une situation économique difficile pour en troubler la mise en œuvre. Choisir la Tunisie comme destination saurait être la modeste solidarité que nous pouvons apporter aux Tunisiens.

Un grand merci aux Tunisiens pour leur gentillesse, leur sourire malgré les difficultés à bâtir leur démocratie, leur hospitalité que, hélas, nous ne pouvons leur rendre faute d'un gouvernement digne de notre terre d'asile, la France, dont il refuse l'héritage auquel nous tenons tant.

Avec tout notre soutien et notre espoir pour votre liberté, bonne route et à bientôt.

Eva Loyer

Bibliographie

Livre témoignages - Editions Lateur et Alif, (30 euros environ).

A travers témoignages et photos, des Tunisiens d'appartenance ou de cœur, anonymes ou jouissant d'une certaine notoriété, des intellectuels, d'anciens détenus politiques, des journalistes, des artistes, des jeunes et des moins jeunes racontent la révolution, reviennent sur les années de plomb, évoquent leurs espoirs, leurs craintes.



L'Edito

Enfin libres de témoigner !!!

Nous avons oublié le goût de la liberté. Nous avons oublié que la dignité est essentielle à l'homme. Pour elles, des Tunisiens se sont battus et sont morts. Nous garderons toujours présent dans notre esprit leur sacrifice, et nous veillerons à conserver jalousement notre statut d'hommes et de femmes libres et égaux.

Enfin libres d'éditer !!!

En réalisant ce livre, nous avons fait l'un des plus beaux métiers du monde, celui d'éditeur. Depuis plus de vingt-trois ans, nous n'avons pas fait un livre sans qu'il y ai peu ou prou de censure. Aujourd'hui, *Dégage* n'a subi de censure que celle de nos choix et de nos responsabilités citoyennes. Nous avons rencontré, échangé... avec tous ceux qui ont accepté de nous rejoindre dans cette aventure, pour pouvoir partager cet hymne à la liberté et à la Karama (la dignité) qu'a été la Révolution tunisienne.



... Il y a tous ces instants partagés. Le sourire de la directrice de la librairie *Al Kitab* avenue Bourguiba, qui dès le 15 janvier, installe dans sa devanture les livres interdits. Cette famille d'Hammamet qui découvre, incrédule, le luxe des villas construites par les membres du clan Trabelsi. Ce vieux tunisois qui dans un kiosque à journaux ne peut s'empêcher de pleurer tant il est heureux de pouvoir enfin acheter *Le Canard enchaîné* interdit dans le pays depuis des décennies (NDL : son cousin tunisien *L'Audace* après plusieurs semaines d'interruption. « A mes élèves, dit l'enseignant, je leur dirai pardon et merci. Pardon de ne pas vous avoir pris au sérieux, pardon d'avoir pensé que les jeunes Tunisiens étaient indifférents. Et merci d'avoir su mener cette Révolution qui nous profite à tous ». Le vieux professeur est ému à en pleurer. Des sourires, des larmes, des paroles libérées...

De la décentralisation à la réforme des Collectivités territoriales

Interruption du feuilleton, la suite au prochain numéro !

L'équipe du FNAS n'est adepte ni du principe du pisse copie, ni du tirage à la ligne. En l'absence de réponse à des demandes de documents essentiels à toute « note complémentaire » au feuilleton historique qu'elle vous propose depuis plusieurs numéros, ainsi que dans la pleine conscience qu'il ne s'agit pas ici d'alimenter un débat hors sol, qui ne tiendrait pas compte de la conjoncture objective, elle réservera ses commentaires au numéro suivant.

Nul n'ignore que la réforme sarkozienne des collectivités territoriales peut se trouver totalement modifiée par un changement de majorité de la représentation nationale, rendue d'autant plus plausible par les résultats historiques des dernières élections sénatoriales, résultat qui au dire de tous n'est pas sans rapport avec la réforme.

Cela ne l'empêchera pas d'alerter les citoyens ayants-droits sur les difficultés de la démocratie concernant les constitutions de « métropoles », ou de « communauté des communes » ni sur l'écrasement des responsabilités des élus régionaux et départementaux.

Mais cette « information complémentaire » au déroulé historique mérite de bénéficier des « dernières nouvelles du front ». C'est pourquoi nous vous donnons rendez-vous au prochain numéro.

Jean-François Pujol

Les mots croisés

■ par Monsieur Henri

Solutions en page 2

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3								■		
4		■							■	
5				■						
6					■	■				
7							■			
8					■				■	
9							■	■		■
10										

Horizontalement :

- 1-** Les bals du 14 juillet, et les manifs du premier mai le sont.
2- Belle bagnole (avec Louis de Funès). **3-** Cité bretonne. L'argon s'écrit aussi ainsi. **4-** Tranquille. **5-** Prénom italien. Capitale de l'Erythrée. **6-** Essentielle aux élections. Prénom masculin.
7- Ce sommet sera difficilement un lieu de séjour pour le FNAS. A la suite dans le désordre. **8-** Philosophe lié à Marx.
9- Ses rapports peuvent être dévastateurs ou consensuels. Pop, culinaire ou brut. **10-** Après un procès gagné par un salarié aux prud'hommes, elle peut être exigée.

Verticalement :

- A-** Arbre chanté par un vieux couple du cinéma français.
B- Avant d'être une marque de lessive, c'est un fleuve éthiopien. Crochet pointu médical. **C-** L'acteur l'habite (ce n'est pas une contrepèterie). **D-** David lui a piqué sa femme, Bethsabée (on peut pas faire confiance !). Quand elle est dite, à l'envers, circulez y'a rien à voir. **E-** Nouera. Lettres d'Elbe. **F-** Redoutés par les ados. Lieu où ça fuse. **G-** Singeai dans l'autre sens.
H- La fin de Monsieur Henri. Mauvais film. **I-** Quand on y va, on va à la grande école. Solide comme lui, ou bien organisation pour le court-métrage. Interjection. **J-** Le régisseur l'allume en partant du boulot.

Le FNAS vous accueille

- **Sur son site internet**
www.fnas.net

- **Dans ses bureaux**

185 avenue de Choisy
75013 PARIS

(métro Place d'Italie)

du lundi au vendredi

(à l'exception du jeudi matin)

de 10 h à 12 h 30

et de 14 h à 17 h

- **Au téléphone**

au 01 44 24 72 72

aux mêmes horaires

Pour les dossiers
de prises en charge
du lundi au vendredi
de 14 h à 17 h

Attention !

**Votre numéro d'ouvrant droit est
indiqué sur le présent envoi, au-
dessus de votre nom. Notez-le.**

**Si vous êtes salarié intermittent
vous recevez ce numéro de FNAS
INFOS car vos droits sont ouverts au
moins jusqu'à sa date de parution.**